



P.V C.R.Q.D N° 06 du 09 Février 2016

Membres Présents : Mrs BENZERDJEJ .A. –KARTALI. D. -- SARDI .M. – BOUZEROUATA.H.

- **Ordre du jour: Affaires Disciplinaires.**

AFFAIRE N°100 : Ren: J.S.El Kerma--A.S.EL Feth.Temouchent (U17) Coupe d'Algérie du 26/12/2015.

- ✍ Vu la feuille du match signalant :
- ✍ Equipe A.S.EL FETH (U17) refusant de prendre part à la rencontre sous la direction des arbitres (Article 68 GR)
- ✍ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION.

- ✍ Match en faveur de l'équipe J.S.E.K. sur le score de (10--00).
- ✍ Il est infligé une amende de 10.000 DA au club A.S.EL. FETH.Temouchent.

AFFAIRE N°101: Ren A.S.A.T.SBA – N.R.Ain El Turck (U16) Coupe d'Algérie du 02/01/2016.

- ✍ Vu la feuille du match signalant :
- ✍ Vu que l'équipe A.S.A.T a commencé le match avec (05) joueuses.
- ✍ Vu qu'une joueuse de l'A.S.A.T. à quitté le terrain pour blessure à la 18 mn 48 seconde.
- ✍ Vu l'arrêt de la partie a cause de la présence de quatre(04) joueuses du club A.S.A.T. sur le terrain.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Match en faveur de l'équipe N.R.A.E.T. sur le score (10—00).

AFFAIRE N°102 : Ren J.S.Messaïssa --I.R.B.Oran R1 S/G du 04/02/2016.

- ✍ Vu la feuille du match signalant :
- ✍ Absence du Service d'ordre.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Il est infligé une amende de 5.000 DA au club J.S.M.

AFFAIRE N°103: Ren O.M.Sidi Belabbes --N.G.Hennaya R1 S/G du 05/02/2016.

- ✍ Vu la feuille du match signalant :
- ✍ Défaut de présentation de licence du joueur ASSAL A. C.N.I. N° 680864 du club N.G.H.
- ✍ Avertissement Off(B) RAHOU .K. N° Lic 526 du club N.G.H.
- ✍ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Il est infligé une amende de 300 DA au club N.G.H.
- ✍ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club N.G.H. (2^{eme} Avertissement)

AFFAIRE N°104 : Ren : C.S..T.B.C. SBA –W.R.B.Mazagran R1 S/G du 05/02/2016

- ✍ Vu la feuille du match signalant:
- ✍ Avertissement Off(A) MOUMENE .F. N° Lic418 du club C.S.T.B.C.
- ✍ Avertissement Off(A) DAOUDI .B N° Lic 616 du club W.R.B.M.
- ✍ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ✍ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✍ Avertissement confirmé à l'Off(A) MOUMEN .F N° Lic 418 du club C.S.T.B.C.
- ✍ Avertissement confirmé à l'Off(A) DAOUDI .B. N° 616 du club W.R.B.M.

AFFAIRE 105 : Ren : H.B.G.Timimoune – W.C.B.Oued Sly D2 S/G du 29/01/2016.

- ☞ Vu la feuille du match signalant:
- ☞ Avertissement Off(A) BELAOURA.A N° Lic 057 du club H.B.G.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.G.T. (2^{ème} Avertissement).

AFFAIRE N°106 : Ren M.B.Saida –E.S.Oued Fodda D2 S/G du 05/02/2016.

- ☞ Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants:
- ☞ Avertissement Off (A) SOUCI.A. .N° Lic 178 du club E.S.O.F..
- ☞ Avertissement Off(A) TOUZALA Ahmed N° Lic 378 du club M.B.S.
- ☞ Disqualification du joueur BENALLEL. M N° Lic 372 du club M.B.S. pour propos désobligeant envers officiels.
- ☞ Disqualification du joueur ABDELWAHED .D N° Lic 321 du club E.S.O.F. pour geste anti Sportif envers adversaire.
- ☞ Disqualification du joueur TOUZALA .A. N° Lic 369 du club M.B.S. pour geste anti sportif **Grossiers** envers adversaire.
- ☞ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé à l'Off(A). SOUCI.A. N° Lic 178 du club E.S.O.F.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club M.B.S. (2^{ème} avertissement).
- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs ferme au joueur BENALLEL. M N° Lic 372 du club M.B.S
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club M.B.S
- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs ferme au joueur ABDELWAHED .D N° Lic 321 du club E.S.O.F
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club E.S.O.F
- ☞ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme au joueur TOUZALA .A. N° Lic 369 du club M.B.S
- ☞ Il est infligé une amende de 4.000 DA au club M.B.S

AFFAIRE N°107 : Ren U.S.B.Tissemsilt —H.B.Chettia D2 S/G du 05/02/2016.

- ☞ Vu la feuille du match signalant:
- ☞ Disqualification du joueur ADJIMI .M N° Lic 159 du club U.S.B.T.pour geste anti sportif **grossiers** envers officiels.
- ☞ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme au joueur ADJIMI. M N° Lic 159 du club U.S.B.T.
- ☞ Il est infligé une amende de 4.000 DA au club U.S.B.T.

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE Présent PV. PRENNENT EFFET A
COMPTER DU 16 FEVRIER 2016**

**Secrétaire de Séance
SARDI .Med**

**Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB .A**